

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7091
vendredi 18 juillet 2025



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

Panzetta Paradise

Lingua nustrali è ghitarri elettrichi

INTERVIEW P5

OPINIONS P2

BRÈVES P6

AGENDA P14

CARNETS DE BORD P15

ANNONCES LÉGALES P7

Lingua

DU LATIN À

LA LANGUE CORSE

ROMANE P12

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

HUMEUR

Et si on supprimait les jours fériés ?

En France, on n'a pas de pétrole, mais on a des idées... Et au pays des Lumières, certains esprits en ont de particulièrement brillantes. C'est le cas de François Bayrou, notre très cher Premier ministre. L'homme n'est pourtant pas un petit joueur : professeur agrégé de lettres classiques, politicien de carrière depuis près d'un demi-siècle et, excusez du peu, auteur d'un mémoire sur *Le Mystère de la charité de Jeanne d'Arc* et de plus d'une vingtaine d'ouvrages, dont de nombreux livres sur Henri IV. François, désormais Grand Chambellan de France et de Navarre, a la lourde charge de trouver, pour le royaume, pas moins de 43,8 milliards d'euros d'économies. La couronne coûte cher, très cher, et les dettes s'accumulent. Coupes budgétaires pour la santé, les collectivités territoriales, contributions... rien de nouveau sous le soleil. Pourtant, dans un élan peu contrôlé, voilà qu'est évoquée la possibilité de supprimer deux jours fériés : le 8 mai et le lundi de Pâques. Objectif : combattre « *le désenchantement face au travail* ». Les pompiers, médecins, professionnels du tourisme, journalistes, militaires, policiers, contrôleurs aériens, artistes, agents d'entretien et commerçants qui, chaque jour férié, assurent leur service, apprécieront. Et puis, il y a les symboles, M. Bayrou. L'historien que vous êtes aurait-il oublié que le 8 mai est aussi le jour de la victoire sur le nazisme ? À Matignon, serait-on hermétique aux relents fascistes qui s'insinuent sous la porte, au point de vouloir gommer cette date de l'histoire pour en faire un simple jour ? Je ne m'étendrai pas non plus sur le lundi de Pâques, qui n'aurait « *aucune signification religieuse* » pour un catholique pratiquant revendiqué et protecteur de l'institution, suivez mon regard du côté de Bétharram. Si on veut faire des économies, pourquoi pas Noël ? Les commerces tourneront à plein régime le 25 décembre. Et le 1^{er} janvier également ? Pourquoi ne pas commencer l'année au travail avec une belle bande de joyeux lurons rentrant de la Saint-Sylvestre ? À moins que celle-ci ne travaille déjà au gouvernement toute l'année... et sans jours fériés. ■ **Christophe GIUDICELLI**

KAMPÀ

FRANSSÈZEUFRAISSÉ, LE TEMPS EST VENU
POUR VOUS DE PAYER NOTRE ADDITION !





À LA UNE PANZETTA PARADISE

LINGUA NUSTRALI È GHITARRI ELETTRICHI **P5**

EN BREF ET EN CHIFFRES **P6**

LINGUA
DULATIN À LA LANGUE CORSE ROMANE **P12**

AGENDA **P14**

CARNETS DE BORD **P15**

ANNONCES LÉGALES **P7**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: **Paul Aurelli**

Directeur délégué: **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.com

Chef d'édition: **Elisabeth Milletiri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction: **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat: **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Statu guerrieru

Aviglia di u 14 di lugliu, u presidenti di a Republica hà tinutu u so discursu tradiziunali davanti à l'armati. Malgradu finazi publichi à caternu, Emmanuel Macron hà annunziatu un'accelerazioni di a crescita di i spesi di difesa di a Francia pà i dui prossimi anni di pettu à un mondu più brutali è minacci più impurtanti, frà altru di a Russia. À sentalu, mai a libertà era stata cusì minacciata dipoi u 1945, incù un'Auropa missa in periculu à u mumentu induva a guerra hè stata purtata nant'à a nostra tarra cù l'invasioni di l'Ucraina, mentri chì i Stati Uniti ani aghjustatu una forma d'incertezza nant'à a durabilità di u so sustegnu. Di pettu à un cuntinenti spostu à una mansa di crisi, u Presidenti hà fattu sapè ch'ellu vulia rinfurzà u sforzu bughjettariu pà a difesa dighjà ingaghjatu, cù 3,5 miliardi di spesi in più in u 2026 è po 3 altri miliardi in u 2027, da fà chì u bughjettu sighi guasgi duppiatu in deci anni durante i so dui mandati, pà ghjunghja da quì à tandu à 64 miliardi d'auri. Una crescita strasordinaria chì, d'appressu à Emmanuel Macron, ùn passerà micca pà u debbitu, ma duvaria essa finanziatu da più attività è pruduzzioni. Soca, ci vularà à travaglià di più o gratisi certi ghjorni. «Di pettu à un mondu più brutali, a Nazioni devi essa più forti, parchi par essa libari in issu mondu, ci voli à essa timuti, è par essa timuti, bisogna à essa putenti», hà incalcatu u capu di l'armati. Hà missu dinò in avanti a dissuasioni nuclearia, ma ancu a mubilizzazioni di a ghjuventù, à quali ci voli à dà «l'uccasioni di serva». Ci pudariami avvicina da un ritornu di u sirviziù militari? Pudaria essa vulintariu è rinnuvatu, ma si ni duvaria sapè di più da quì à u vaghjimu. Cù un discursu simuli, ci hè da dumandassi s'è no campemi viramenti inde u listessu mondu. Inveci di pruvà à salvà a pianetta cù un impegnu cuncretu à prò di l'ambienti, o ancu da fà chì i nostri figlioli avissini tutti un accessu uguali à l'Educazioni è à a Cultura, si cerca solu à crià cunflitti è prufitti. Torna una volta, l'intaressi particolari pigliani a suprana nant'à u cumunu. L'omu hè podassi a peghju razza chì asisti nant'à a Tarra... ■ **Santu CASANOVA**



Photo via Panzetta Paradise

Panzetta Paradise Lingua nustrali è ghitarri elettrichi

*Mélanger l'énergie brute
du garage rock aux sonorités
la langue corse, c'est le pari
de Panzetta Paradise,
groupe originaire d'Ajaccio.*

*Laurent (chant/basse),
Théo (chant/guitare) et Alexis
(batterie) entendent bousculer
les codes. Leur premier album,
Riacquistu Garage, s'inscrit dans
la lignée du renouveau culturel
corse tout en revendiquant ses
influences rock anglo-saxonnes.
Un mélange des genres assumé,
parfois déroutant, mais toujours
porté par la même envie :
faire vibrer la langue corse
sur des guitares saturées.*

LAURENT: Et Riacquistu, c'est un clin d'œil au renouveau culturel corse. Ce choix est une référence nous permettant de nous inscrire dans ce renouveau musical corse et de proposer quelque chose de nouveau via ce mélange de garage rock et de chant corse.

Pouvez-vous nous présenter votre groupe?

LAURENT: On se connaît depuis très longtemps avec Théo, on a toujours joué ensemble avec cette envie de faire de la musique et des compositions ensemble. Alexis nous a rejoint depuis trois ans dans l'aventure. Nous avons sorti un premier single, puis on a enchaîné avec notre premier album cette année.

Pourquoi avoir choisi ce nom ?

THÉO: C'est un nom qui m'est apparu en rêve, exactement comme une épiphanie!

Qu'est-ce qui fait la singularité de Riacquistu Garage?

THÉO: Le garage rock est un mouvement musical apparu au début des années 1960. Des musiciens reproduisaient des standards du rhythm'n'blues, du rock'n'roll, souvent dans des garages, avec peu d'éléments et beaucoup de libertés underground. C'est le point de départ du punk et des genres hardcore qui ont suivi. C'est souvent une musique assez tranchante et débridée.

On compte déjà quelques groupes de rock ayant réussi le pari de chanter en langue corse. Qu'est-ce qui vous a poussés à vous inscrire dans ce mouvement?

THÉO: Le choix du chant corse, c'est avant tout parce que c'est notre langue. On aime la parler, l'écrire et la chanter. Elle nous fait vibrer et il faut la faire vivre.

LAURENT: C'est aussi une langue qui peut vivre sous toutes formes et soutenir toute formation musicale.

Laurent fait partie de L'Avvinta, un groupe vocal traditionnel, Théo a une culture très Mods et rock/punk. Comment vous définiriez-vous au sein de Panzetta Paradise?

LAURENT: On se revendique quand même issus de ces mouvements-là et surtout de leurs influences et de leurs inspirations. Notre envie, c'est de rester nous-mêmes tout en apportant une certaine singularité.

Sur l'album, vous reprenez, en traduisant les paroles, deux morceaux très connus, l'un des Stooges, l'autre des Sonics. Qu'est-ce qui a dicté le choix de ces deux chansons?

THÉO: La reprise de *I Wanna be your*

Photo via Panzetta Paradise



dog des Stooges, traduite en *Vogliu esse lu to cane*, c'est avant tout parce qu'Iggy Pop est une influence importante pour nous et nous souhaitons lui faire un clin d'œil. Pour les Sonics, on a voulu faire une réécriture de *Have love Will travel* qui est devenu *Pè l'Amore* car c'est un groupe garage emblématique des années 1960 et ils sont ceux qui ont vraiment explosé; ils sont aussi représentatifs du genre et leurs textes comportent des thèmes qui résonnent avec ce qu'on souhaite proposer et s'adaptent parfaitement à la langue corse.

Au niveau insulaire, comment est perçu ce mélange des genres?

LAURENT: On a eu beaucoup de bonnes réactions, les gens nous font des retours en affirmant que ça leur plait alors qu'ils ne pensaient pas pouvoir apprécier. C'est assez identique dans notre entourage proche, certains qui ne sont pas amateurs de chanson corse se sont mis à écouter de la musique en langue corse et à devenir plus attentifs à ce qui se fait sur l'île et puis

« Certains qui ne sont pas amateurs de chanson corse se sont mis à écouter de la musique en langue corse »

ça marche aussi dans l'autre sens avec des auditeurs plus centrée sur la musique insulaire qui vont se tourner vers du rock sous toutes ses formes dans

des versions anglophones. C'est plutôt satisfaisant pour nous.

Est-ce simple de faire rayonner le rock ici?

LAURENT: On va certainement être moins populaire que certains groupes corses traditionnels qui ont déjà leur carrière, se produisent beaucoup sur scène et qui sont ancrés dans la culture locale. Pour nous, la difficulté c'est que pour beaucoup d'endroits où l'on se produit, ils n'ont jamais vu ça et n'y sont pas toujours prêts. Lorsqu'on joue dans des salles comme le Hangar ou l'Aghja à Ajaccio, le public sait qu'il va écouter du rock. Tout dépend le lieu, dans les foires par exemple, on ne s'attend pas spécialement à entendre du rock. Mais notre philosophie, c'est de nous présenter comme un groupe de musique et de nous y tenir, même si le public n'est pas réceptif.

Est-il facile de tourner, de trouver des dates?

LAURENT: Ça se passe plutôt très bien. On arrive à trouver des dates régulièrement dans des bars ou à l'occasion de différents événements. On a aussi joué dans quelques festivals comme le Rock in Bastia qui est un festival qui met en avant le rock insulaire en langue corse. On a aussi joué à Nice dans la salle de l'Altherax, qui est un lieu très rock où joue toute la scène métal et punk de la région.

ALEXIS: D'ailleurs, on aimerait bien rejouer sur le continent et, plus globalement, s'exporter. Notre musique nous

donne une certaine excitation dans l'envie de la proposer à un maximum de publics; c'est pour cela que ça nous tient à cœur de partir, même à étranger. On pense à l'Angleterre et à l'Italie, dans le futur.

Comment s'est passé l'enregistrement de l'album?

THÉO: Nous avons tout fait nous-mêmes. Nous avons travaillé avec Christian Rinaudo, sur le label indépendant Beaucoup de coups Production, à Nice. Il a aimé le projet et nous avons signé un contrat. On a dû investir des fonds de notre poche car nous n'avons pas reçu d'aide particulière. C'est un album auto-produit à 100 %!

Aimeriez-vous participer au Liet international, le concours européen de chansons en langues minoritaires, remporté par Doria Ousset en 2022?

LAURENT: Ce n'est pas un objectif direct pour nous mais si on nous contacte, nous serions ravis d'y participer car cela correspond exactement à notre démarche. Mais avant tout, on souhaite défendre notre album et prévoir déjà le second. Et puis on aimerait évoluer musicalement, nous ne sommes fermés à rien et nous ne voulons surtout pas tourner en rond dans notre processus de création. Donc, qui sait? Dans trois ans, nous ferons peut-être du jazz! ■

**Propos recueillis par
Frédéric BOURREAU-MICAELLI**

Les chiffres de la semaine

86 %

des Français déclarent accorder de l'importance au fait de consommer local et 82 % des consommateurs disent être attentifs à la provenance locale des produits alimentaires, selon une étude de l'Ifo pour Shopfully. Cette attente ne se limite pas au contenu de l'assiette: 58 % des sondés sont attentifs à l'origine des produits d'hygiène et de soins, 49 % à celle des vêtements et 38 % à celle des produits d'entretien ménager ou d'ameublement. Toutefois, 69 % des personnes interrogées estiment que les produits locaux sont trop chers. Près d'un tiers refuse de payer davantage, tandis que 40 % tolèrent un léger surcoût, à condition qu'il reste raisonnable.

15 748

sollicitations enregistrées en 2024 sur les lignes d'écoute de Sexualités Info Santé Association à propos d'infections sexuellement transmissibles (IST) autres que le VIH et le VHB. Parmi elles, 3314 émanaient de jeunes de moins de 25 ans, dont 90 % avaient entre 18 et 24 ans. Si les hommes sont les plus nombreux à s'exprimer, les données montrent une proportion plus importante de jeunes femmes parmi les mineurs (37 % contre 28 % chez les 18-24 ans). Dans 79 % des cas, les jeunes ayant sollicité Sexualités Info Santé au sujet d'une IST n'avaient pas utilisé de préservatif lors du rapport en cause. Ce chiffre monte à 83 % chez les femmes contre 77 % chez les hommes.

10

services et directions de la Ville d'Ajaccio, auparavant disséminés, sont désormais regroupés sur un même site, dans l'immeuble Diamant II où la municipalité a usé de son droit de préemption pour acquérir 2440 m² de locaux sur six étages. Ce regroupement devrait permettre à la Ville d'Ajaccio de réaliser une économie substantielle estimée à 300 000 euros par an.

Incendies Corse-du-Sud Une saison déjà sous haute tension

Une fois n'est pas coutume. En lieu et place du traditionnel passage en revue des effectifs mobilisés sur le tarmac de l'aéroport d'Ajaccio, pour lancer la campagne feux de forêt, cette année le préfet de Corse-du-Sud, Jérôme Filippini, en accord avec les opérationnels, a préféré une cérémonie sobre dans les jardins de la préfecture. Une volonté de ne pas «mobiliser d'importants moyens durant plusieurs heures», préférant «les économiser pour qu'ils travaillent plutôt où ils le doivent», en ce début d'été déjà sous haute tension, avec les récents incendies de Bavella et Solaro. Constatant que les feux démarrent «de plus en plus tôt», le préfet a jugé ce début de saison «particulièrement préoccupant. Nous sommes dans une situation qui combine des facteurs comme la sécheresse, la chaleur, le vent et la foudre, que l'on a d'habitude de voir plutôt fin août». Il a appelé à la responsabilité, rappelant que neuf incendies sur dix sont d'origine humaine, invitant chacun à se tenir informé grâce à la carte du risque incendie publiée chaque jour par les préfectures et à respecter les interdictions d'accès et d'emploi du feu. Le préfet a par ailleurs indiqué que près de 500 personnes sont mobilisables cette année en Corse-du-Sud, dont les sapeurs-pompiers du SIS 2A, les forestiers sapeurs, les sept brigades de la Sécurité civile repositionnées sur l'île pour l'été et les équipes de surveillance de l'Office national des forêts. «Si depuis 2010 en Corse on est arrivés à avoir des feux plus circonscrits, c'est notamment parce qu'une stratégie à l'échelle de l'île fondée sur la prévention, sur le quadrillage du terrain et sur les attaques de feux naissants a été mise en place et produit ses effets», et le nouveau maillage territorial des centres de secours doit aussi permettre d'avoir des équipes «plus près d'un éventuel départ de feu et capables d'agir très vite». Il a par ailleurs salué une «mobilisation très forte» des autorités nationales, indiquant qu'en 2024 l'État a injecté 5,5 millions d'euros dans la prévention des incendies sur l'île, notamment par le biais de subventions destinées à créer des réservoirs d'eau. Comme chaque année, deux Canadair sont positionnés à Ajaccio depuis début juillet. «Un effort très important compte tenu des moyens nationaux et des risques à l'échelle nationale», a souligné le préfet en ajoutant que ces moyens nationaux sont complétés par un hélicoptère bombardier d'eau lourd basé à Corte et deux hélicoptères loués par les SIS. ■ **Manon PERELLI**

Conjoncture Une économie régionale qui ne crée plus d'emplois

Fin mars 2025, 129 170 personnes occupaient un emploi salarié en Corse, tous secteurs confondus, indique une note de conjoncture de l'Insee. Si, sur le trimestre, l'emploi salarié insulaire était stable [-0,1 %], avec une tendance similaire à celle observée au plan national [-0,1 %], pour la première fois depuis la crise sanitaire, l'économie régionale n'a plus créé d'emplois sur un an. Sur ce trimestre, l'emploi régional a même diminué de 0,2 % par rapport à la même période de 2024 avec 280 postes détruits. En cause, le secteur privé qui a perdu des emplois pour le deuxième trimestre consécutif [-0,3 %], soit 250 emplois détruits sur trois mois, et 600 sur un an. Le tertiaire non-marchand (administration publique, enseignement, santé, action sociale) qui représente 37 % de l'emploi salarié régional] a contribué au maintien de l'emploi, avec une progression de 0,3 % dans ce secteur au premier trimestre et de 0,8 % sur l'année. Dans les services marchands, hors intérim, après trois trimestres consécutifs de baisse en 2024, l'emploi salarié s'est maintenu au premier trimestre 2025, quoique cette apparente stabilité masque des réalités différentes selon les services: repli de 0,8 % dans le commerce avec 150 emplois en moins; de 0,3 % dans l'hébergement-restauration; de 0,4 % dans les activités liées à l'information et la communication [-0,4 %]. La construction a perdu 200 emplois au premier trimestre, soit un nouveau recul de 1,7 % des effectifs salariés et sur un an, 600 emplois ont été détruits. L'emploi a marqué également le pas dans l'industrie [-0,9 %] et la fabrication de denrées alimentaires, boissons et tabac [-1,2 %]. ■ **AN**



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/07/2025, il a été constitué une SAS dénommée :

MAMA GIULIA

Siège social : 93, Strada di Sardi, 20170 San-Gavino-Di-Carbinì

Capital : 200 €

Objet social : La préparation, la fabrication et la vente ambulante de plats cuisinés de tous types ainsi que de boissons alcoolisées ou non ; La participation à des événements, marchés et festivals ; La vente de sauces et autres produits alimentaires dérivés ; Toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation d'un service de restauration mobile, y compris la vente à emporter, la livraison ou le service traiteur.

Président : Mme SPINOSA Giulia, Annie, Jacqueline demeurant 93, Strada Di Sardi, 20170 SAN-GAVINO-DI-CARBINI élu.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 30 juin 2025, il a été constitué une SARL :

Dénomination sociale : ALBA ARIEL

Siège social : Centre Commercial U Paese, [20166] Grosseto - Prugna

Capital : 1.000 Euros

Objet social : La société a pour objet social :

- L'achat en vue de revente de tout bien immobilier, la rénovation de biens immobiliers, l'achat la vente l'échange de tous biens immobiliers libre ou occupés, ainsi que tous biens meubles représentant des actifs immobiliers ;
- La réalisation d'opération de construction de tout bien immobilier en vue de leur revente ;
- D'une manière générale toute transaction portant sur des valeurs mobilières ou des biens immobiliers ;
- L'acquisition de terrains, la construction et la vente de biens construits ;
- Accessoirement la location temporaire de biens immobiliers en attente et dans le but de les revendre ;

Plus généralement, toutes opérations de quelques natures que ce soit juridiques, économiques, et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus indiqué, ou a tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement. La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apports, commandites, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

.../...

Et généralement toutes opérations financières ; commerciales, industrielles, mobilières immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Gérant : Madame SALAJ Irina née le 27 juin 1992 à DURRES (ALBANIE) et demeurant Route de Pila Canale, 20166 Grosseto-Prugna, de nationalité Italienne,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 03

RESIDENCE STELLA D'ORO

Société Civile Immobilière

Au capital de 45.734.71 euros

Siège social : Lieu-dit Armentajo

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 388 629 164

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale des associés en date du 4 juillet 2025, Mme DENOT Béatrice demeurant Résidence Stella d'Oro à Porto-Vecchio 20137, M. DENOT David demeurant Hameau de Pianelli, Lieudit Bucarellu à Porto-Vecchio 20137, M. DENOT Boris demeurant 2, lotissement les Jardins de Roustan à l'Isle sur la Sorgue 84800 et Monsieur DENOT Marc demeurant Hameau de Pianelli - Lieudit Bucarellu à Porto-Vecchio 20137 ont été nommés Cogérants de la société pour une durée s'eterninant le 31 octobre 2025 à compter du 4 juillet 2025, en remplacement de M. Joël DENOT, gérant décédé.

Pour avis, les gérants.

N° 04

CALDA BATIMENT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Route de Caldaniccia

BP 5133 - 20167 Sarrola-Carcopino

502 834 716 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 25 juin 2025 de l'associée unique il a été procédé au remplacement du cogérant Monsieur Michel SCIARLI décédé le 15/10/2022, par Madame Angèle Marie Paule SCIARLI, née le 26 janvier 1951 à AJACCIO, demeurant à GROSSETO-PRUGNA [20166], Chemin du Fort Porticcio, de nationalité française, à compter du 25 juin 2025 et pour une durée illimitée.

Pour avis, La Gérance.

N° 05

CALDA CENTRE DE TRI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7500 euros

Siège social : ZI de Caldaniccia

BP 5133 - 20167 Sarrola-Carcopino

499 582 443 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 25 juin 2025 de l'associée unique il a été procédé au remplacement du cogérant Monsieur Michel SCIARLI décédé le 15/10/2022, par Madame Angèle Marie Paule SCIARLI, née le 26 janvier 1951 à AJACCIO, demeurant à GROSSETO-PRUGNA [20166], Chemin du Fort Porticcio, de nationalité française, à compter du 25 juin 2025 et pour une durée illimitée.

Pour avis,
La Gérance.

N° 06

RESIDENCE STELLA D'ORO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 Euros

Siège social : Armentajo

20137 Porto-Vecchio

RCS : Ajaccio B 395 259 013

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale des associés en date du 4 juillet 2025, Mme DENOT Béatrice demeurant Résidence Stella d'Oro à Porto-Vecchio 20137, M. DENOT David demeurant Hameau de Pianelli, Lieudit Bucarellu à Porto-Vecchio 20137 et M. DENOT Boris demeurant 2, lotissement les Jardins de Roustan à l'Isle sur la Sorgue 84800 ont été nommés Cogérants de la société pour une durée se terminant le 31 octobre 2025 à compter du 4 juillet 2025, en remplacement de M. Joël DENOT, gérant décédé.

Pour avis, les gérants.

N° 07

CALDA IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : ZI de Caldaniccia

20167 Sarrola-Carcopino

507 510 972 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 25 juin 2025 de l'associée unique il a été procédé au remplacement du cogérant Monsieur Michel SCIARLI décédé le 15/10/2022, par Madame Angèle Marie Paule SCIARLI, née le 26 janvier 1951 à AJACCIO, demeurant à GROSSETO-PRUGNA [20166], Chemin du Fort Porticcio, de nationalité française, à compter du 25 juin 2025 et pour une durée illimitée.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

MARIE LAURE

SARL au capital de 31.000 €

Siège social : 18, Rue du Cardinal Fesch

20000 Ajaccio

512 988 304 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 31/03/2025, il a été décidé de la nomination de Monsieur Erick QUILICHINI demeurant VILLA SAN SALVADOR, LE SALARIO, 20000 AJACCIO en qualité de Gérant en remplacement de Madame Marie PINO, à compter du 01/04/2025. Modification au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 09

SCI PARICA

Société Civile

Au capital de 1.524,49 euros

Siège social : 34, Résidence Petinello

20166 Pietrosella

RCS Ajaccio 345 304 406

Aux termes d'une AGE du 06/07/2025, les associés ont constaté une créance liquide et exigible sur la société et décidé en conséquence de porter le capital à 72.000 euros par incorporation de compte courant d'associés à hauteur de 70.475,51 euros sans création de part nouvelle mais par élévation du nominal à 720 euros unitaire. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 10

ACTEO

Société d'Avocats

SIZAIRE GAUTHIER GRIZET

Rue Gustave Eiffel - 17140 Lagord

« SUZZONI CUISINES »

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000 Euros

Siège social : Résidence les 3C

Bâtiment A - Route de Calvi

20220 L'Île-Rousse

931 571 707 RCS Bastia

Aux termes des décisions du 24/02/2025, l'associé unique a décidé :
- de réduire le capital social d'une somme de 790 euros pour le ramener de 1 000 euros à 210 euros par voie de diminution de 0,79 euro de la valeur nominale de chaque action ramenée de 1 euro à 0,21 euro et affectation de ladite somme au compte « Prime d'émission ».
- d'augmenter le capital social d'une somme de 54.214,02 euros pour le porter de 210 euros (après réduction) à 54.424,02 euros, au moyen de la création de 258.162 actions de 0,21 euros de nominal chacune, entièrement libérées, attribuées en totalité à la société «SUZZONI» en rémunération de l'apport d'une branche complète et autonome d'activité de vente et pose de cuisines, salle de bains, aménagement de placards, pour une valeur nette de 55.131 euros et création de 258.162 actions de 0,21 euro de nominal chacune, entièrement libérées, émises au titre de l'augmentation du capital social et l'attribution d'une soulte de 916,98 euros correspondant à la différence entre le montant de l'actif apporté et le montant des actions à créer par la société bénéficiaire. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Le Président, dans un procès-verbal en date du 25 avril 2024 a constaté que ces modifications se trouvaient définitivement réalisées. Dépôt des pièces au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le Président.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 11

ACCT PRO CONSULT

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Cours Sampiero Corso

20119 Bastelica

Siège de liquidation :

Cours Sampiero Corso

20119 Bastelica

918 661 117 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 18 juin 2025, l'associé unique a :
- Approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- Donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat,
- Et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio pour radiation.

Pour avis et mention, Le liquidateur.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex		
N° 12		
N° PC : 2025RJ0152 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant la Liquidation judiciaire immédiate sur résolution de plan de la société LA VILLA DE MONSERATO SAS, lieu-dit COSTA, 20232 OLETTA. Construction vente immobilière. 531 721 330 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 27/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.		
N° 13		
N° PC : 2025RJ0151 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société FISH EYE FILM SARL, Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs de la Libération, 20200 BASTIA. Activité de conseil et d'agence de communication et de publicité. La producton de tous films publicitaires ou promotionnels. La production et la distribution de films de court ou long-métrage cinématographiques et d'oeuvres audiovisuelles. L'édition musicale sous toutes ses formes. La mise à disposition de moyens pour le recrutement de personnes nécessaires à la réalisation d'opérations de production. 350 880 704 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 09/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.		
N° 14		
N° PC : 2025RJ0153 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société TRE SAS, Oreta, 20233 PIETRACORBARA. Location, négoce d'objets, matériels et équipements anciens vintage et collector, mise à Disposition pour l'organisation et l'animation d'événements. 848 050 092 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 18/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.		
N° 15		
N° PC : 2025RJ0158 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société MEZZANA SARL, Chez Agis, 13, Lotissement Arbutetta, 20620 BIGUGLIA. Acquisition mise en valeur exploitation vente en totalité ou par parties de tous terrains et		
		immeubles promotion immobilière. 790 263 263 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/04/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.
N° 16		
N° PC : 2025RJ0068 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la société S.B.E SOCIETE BASTIAISE D'ELECTRICITE SAS, Rue Marcelle Conrad, lieu-dit Erbajolo, Parc Technologique, 20600 BASTIA. Électricité générale, rénovation, multi service, courant faible etc courant fort, installation pose vidéosurveillance et alarme, pose vente et installation matériels électrique. 911 106 920 RCS Bastia 911 106 920 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL Etude Balincourt, représentée par Me Frédéric TORELLI, sis 15, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 10/10/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.		
N° 17		
N° PC : 2025RJ0059 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur PISTRITU NICOLAE, Résidence Santa Catalina, N°7, Rue Pierre Casale, 20217 SAINT-FLORENT. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. N° 820 032 498 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL Etude Balincourt, représentée par Me Frédéric TORELLI, sis 15, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.		
N° 18		
N° PC : 2025RJ0088 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur DAEL Nicolas Daniel, LUPINO, CITÉ AURORE, ROMARIN, BT 13B, Rue Saint-Exupéry, 20600 BASTIA. Vente de fruits et légumes. 799 852 397 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL Etude Balincourt, représentée par Me Frédéric TORELLI, sis 15, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 29/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.		
N° 19		
N° PC : 2025RJ0091 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur LAZAAR RABIE, habitation à loyer modéré DE QUERCIOLO, 20243 PRUNELLI-DI-FU-		
		MORBO. Travaux de menuiserie bois et PVC. Non inscrit au RCS Bastia 848 725 636 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 19/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.
N° 20		
N° PC : 2025RJ0093 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société PLAMA ENERGY SARL, BÂTIMENT B, 2ÈME ÉTAGE, Résidence les Jardins de Toga, 20200 BASTIA. Activité d'isolation thermique par l'extérieur, plâtrerie, placo, peinture. 904 691 144 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL Etude Balincourt, représentée par Me Frédéric TORELLI, sis 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.		
N° 21		
N° PC : 2025RJ0095 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de PORUSNIUC IONEL, LDT ZACARACCIA, 20290 BORGIO. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. N°877 705 988 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL Etude Balincourt, représentée par Me Frédéric TORELLI, sis 15, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 07/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.		
N° 22		
N° PC : 2025RJ0118 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de BARTOLOZZI CHRISTOPHE, Erbalunga, 20222 BRANDO. Autres travaux de finition, n°414 565 697 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 17/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.		
N° 23		
N° PC : 2025RJ0127 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de CHARCUTERIE SAN ROCCU - PASQUALINI SAS, 181, hameau DE COSTA, 20290 CAMPILE. Fabrication et vente de charcuterie, traiteur, préparation et vente de viandes à la broche. 908 082 886 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de		
		Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 07/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.
N° 24		
N° PC : 2024RJ0037 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant la reprise de la liquidation judiciaire de la société PVB ELECTRICITE GENERALE SAS, IMMEUBLE CASA-NOVA, 20620 BIGUGLIA. Activités et travaux d'électricité. N° 952 162 329 RCS Bastia 952 162 329 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL Etude Balincourt, représentée par Me Frédéric TORELLI, sis 15, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 26/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.		
N° 25		
N° PC : 2025RJ0145 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur BOULHIMAS MOURAD [], avenue Paul Giacobbi, 20600 BASTIA. RM N°878 851 807. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.		
N° 26		
N° PC : 2025RJ0147 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur MARTIN OLIVIER [], 270, LD BEVINCO, 20620 BIGUGLIA. N°432 695 187. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 06/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.		
N° 27		
N° PC : 2025RJ0148 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de Monsieur OUESLATI RAOUF [], résidence SEME AVENUE PARATOGGIO, 20200 BASTIA. RM n°793 825 431 Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.		

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 28

N° PC : 2025RJ0155

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur AANKOUR RACHID [], rue Marcel Paul, 20200 BASTIA. RM n°398 298 893. **Mandataire judiciaire** : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 01/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 29

N° PC : 2025RJ0157

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur RUBERTO JEAN NOEL, route Impériale, 20600 FURIANI. RM n°750 398 778. **Mandataire judiciaire** : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 11/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judi-

ciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 30

N° PC : 2025RJ0149

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société ELETTRICITA BALANINA SAS [], route d'Aregno, 20220 PIGNA. 820 820 868 RCS Bastia. **Mandataire judiciaire** : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 19/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 31

N° PC : 2025RJ0150

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société MALUSOCO SNC [], Alimentation U Peru, 20239 MURATO. 888 216 256 RCS Bastia. **Mandataire judiciaire** : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 23/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les

main du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 32

N° PC : 2025RJ0154

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société V E P SARL, lieu-dit Panconi, Rte de la Canonica, Villa Valliccioni, 20290 LUCCIANA. 529 274 029 RCS Bastia. **Mandataire judiciaire** : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 30/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 33

N° PC : 2025RJ0156

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société B ET B SARL [], route de la Mer, Folelli, Résidence le Belvédère, Bt B, Lot 4, 20213 PENTA-DI-CASINCA. 514 938 711 RCS Bastia. **Mandataire judiciaire** : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le

27/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 34

N° PC : 2025RJ0146

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Madame MASSIMI Martine [], 6, Rue des Zephirs, 20200 BASTIA. 384 416 731 RCS Bastia. **Mandataire judiciaire** : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 05/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 35

N° PC : 2023RJ5509

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/07/2025 modifiant le plan de redressement de la société LES BOIS FLOTTES DE SOPHIE [SAS], route 10 Lieu-Dit Praticcioli, 20230 LINGUIZZETTA. **Commissaire à l'exécution du plan** : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.



N° 36

AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Evolution de l'architecture LAN, WLAN et Sécurité, comprenant la fourniture, l'intégration et la maintenance des équipements de la Collectivité de Corse - RELANCE

Numéro de référence : 2025-10DD-0184

Date limite de remise des offres : 2 septembre 2025 à 12h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 juillet 2025.

N° 37

**Cabinet de Maître Anne-Christine BARRATIER
Avocat**

18, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

**V E N T E AUX ENCHERES PUBLIQUES
AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA**

Rond Point de Moro Giafferi - 20200 Bastia

Le Jeudi 18 septembre 2025 à 10 heures

EN UN SEUL LOT

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LUMIO (Haute-Corse)

Une parcelle de terre située sur le territoire de ladite commune, lieudit « MAZZE » cadastrée section B numéro 412 d'une contenance de 33 ares et 60 centiares. Sur laquelle est édifée une maison à usage d'habitation.

CU du 24.06.2025 : Zone A

Mise à Prix : 15.000,00 euros (Quinze Mille Euros)

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de Bastia - Palais de Justice - Rond Point Moro Giafferi - 20200 Bastia où il peut être consulté ou au cabinet de Maître BARRATIER - 18, Bd Paoli - 20200 Bastia.

Les visites seront effectuées par Maître Muriel FERRANDI-COSTA, huissier de justice à Ponte Leccia le 5 septembre 2025 de 10 heures à 11 heures.

L'Avocat,
Maître A-C. BARRATIER.

N° 38

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice
Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30
SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 008/FCS/2025

L'avis implique un marché public

Objet : Équipement d'une bergerie expérimentale en matériel de traite et d'alimentation

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 02 - Fourniture et pose d'abreuvoirs

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

55% Valeur technique de l'offre

10% Délai de livraison

35% Prix des prestations

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des offres : 28/07/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 10/07/2025

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 39

COMMUNE DE NONZA

1ère Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté N°2 du 10 juin 2025 la commune de NONZA a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée pour erreur matérielle.

Ledit arrêté a fait l'objet d'un affichage en mairie à compter du mercredi 25 juin pour une durée d'un mois et est consultable en mairie :

Commune de Nonza
Mairie - Village
20217 NONZA

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Une procédure de modification simplifiée est engagée pour correction d'erreur matérielle ;

Le projet de modification simplifiée portera sur la modification de l'article 1.1.1.2 du règlement écrit du PLU concernant le sous-secteur Nsp de la zone N ;

Le projet de modification simplifiée fera l'objet d'un rapport de présentation exposant les motifs et l'article avant et après modification ;

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES REGULARISATION DE 4 OUVRAGES HYDRAULIQUES

Commune de Santa Lucia Di Mercurio

2ème insertion,

DUREE DES ENQUÊTES : du mercredi 16 juillet 2025 au vendredi 1er août 2025
SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS : Mairie de Santa Lucia Di Mercurio (Cima, 20250 Santa-Lucia-di-Mercurio)

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Madame Raphaëlle DAVIN, commissaire enquêtrice, architecte-urbaniste, recevra le public en mairie de Santa Lucia Di Mercurio selon les modalités suivantes :

- * le mercredi 16 juillet de 9h00 à 12h00 ;
- * le lundi 21 juillet de 14h00 à 17h00 ;
- * le vendredi 1er août de 14h00 à 17h00.

Monsieur Gérard PERFETTINI, Retraité, Ancien administrateur territorial, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations à la commissaire-enquêtrice par téléphone [04 95 47 12 00].

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Santa Lucia Di Mercurio.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Declaration-d-utilite-publique/>). Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique à la direction départementale des territoires (ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le vendredi 1er août 2025, date de clôture des enquêtes.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sur l'utilité publique et l'enquête parcellaire du projet sera tenue à la disposition du public en mairie de Santa Lucia Di Mercurio, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de Santa Lucia Di Mercurio.

Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet des présentes enquêtes conjointes.

DERNIERES MINUTES

N° 41

ACTEO
Société d'Avocats
SIZAIRE GAUTHIER GRIZET
Rue Gustave Eiffel - 17140 Lagord

« SUZZONI MEUBLES »

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1000 Euros
Siège social : Résidence les 3C
Bâtiment A - Route de Calvi
20220 L'Ile-Rousse
931 555 205 RCS Bastia

Aux termes des décisions du 24/02/2025, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 368.806 euros pour le porter de 1000 euros à 369.806 euros, au moyen de la création de 368.806 actions de 1 euro de nominal chacune, entièrement libérées, attribuées en totalité à la société « SUZZONI » en rémunération de l'apport d'une branche complète et autonome d'activité de vente de meubles, luminaires, ameublement, décoration intérieure, pose, installation et livraison de meubles pour une valeur nette de 368.806 euros et création de 368.806 actions de 1 euro de nominal chacune, entièrement libérées, émises au titre de l'augmentation du capital social.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le Président, dans un procès-verbal en date du 25 avril 2025 a constaté que ces modifications se trouvaient définitivement réalisées.

Dépôt des pièces au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le Président.



MATTEI - NOURRY
CERVETTI

Avocats Associés AARPI

8, rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio

T : 04 95 23 01 31

@ : mnc.avocats@orange.fr

Madame Maria RODRIGUEZ ALVAREZ, née le 29 mars 1959 à ACEVEDA DE EL BOLLO, Province d'ORENSE (ESPAGNE), de nationalité française, demeurant Résidence Les Florales - Bâtiment B - 21, Avenue Napoléon III - 20000 AJACCIO. Ayant pour Avocat, Maître NOURRY, membre de l'AARPI MATTEI - NOURRY - CERVETTI - Avocats Associés, Avocat au Barreau d'AJACCIO, sis 8, rue Michel Bozzi - 20000 AJACCIO, Tél. : 04 95 23 01 31, Télécopie : 04 95 23 33 41.

A déposé auprès du Tribunal judiciaire d'AJACCIO une requête à fin de déclaration d'absence de :

Monsieur Patrice, Clément, André BOQUET, né le 06 mars 1948 à LES LILAS [93], de nationalité française, qui a cessé de paraître à son dernier domicile qui était 21 de BALEONE - 20167 SARROLA-CARCOPINO, depuis le 31 juillet 2012.

Pour information,

N° 43

KALLICOURTAGE

SAS au capital de 2500 €

Siège social : 20, av President Pierucci

20250 Corte

921 321 253 RCS de Bastia

Aux termes de l'AGE en date du 10/12/2024 les associés ont décidé de transférer le siège social RES CASALUNA, BAT B2, 1750, AVENUE DE BORGIO, 20290 Borgo, à compter du 10/12/2024. Mention au RCS de Bastia.

DEPOSEZ VOTRE ANNONCE
www.icn.corsica

Rejoignez-nous sur
facebook

Déposez vos annonces par mail :
al-informateurcorse@orange.fr



Recevez votre attestation de parution
en quelques minutes !
04 95 32 89 92



ICN Informateur Corse Nouvelle

14 K J'aime • 14 K followers



Gérer

Modifier

Ajouter à la story

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

ACTEO
Société d'Avocats
SIZAIRE GAUTHIER GRIZET
 Rue Gustave Eiffel - 17140 Lagord

SUZZONI
 Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 8000 Euros
 Siège social : L'Ile-Rousse [20220]
 Route de Calvi - Fecciajo
 Résidence 3C - Bât. A
 491 565 883 RCS Bastia

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2025, l'associé unique a décidé, sous réserve de bonne fin :

- de modifier l'objet social devenu le suivant : « La prise de participation dans toutes sociétés et la gestion technique, administrative et financière des filiales. La location d'immeubles. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ».

- de modifier corrélativement l'article 2 des statuts. La gérance, dans un procès-verbal en date du 25 avril 2025 a constaté que cette modification se trouvait définitivement réalisée à la date du 25 avril 2025.

Dépôt des pièces au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 45

VAREON
Expert-Comptable à Ajaccio

MJ TRANSPORTS
 Société à Responsabilité Limitée
 En liquidation
 Au capital de 19.000 euros
 Siège : ZI de Caldaniccia
 20167 Sarrola-Carcopino
Siège de liquidation : ZI de Caldaniccia
 20167 Sarrola-Carcopino
 480 473 768 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 11.06.2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Joséphine MARSELLI demeurant 14, rue Danielle Casanova - Place de la Citadelle - 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.



04 95 32 04 40

FRANCOIS GRIMALDI
ET SYLVIE MICHELI
NOTAIRES ASSOCIES
 SCP au capital de 70.431,45 €
 Siège social : Migliacciaro
 Prunelli Di Fiumorbo
 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo
 309 345 031 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée générale du 18/06/2025, il a été décidé de :

- changer la dénomination sociale qui devient « SYLVIE MICHELI ET FLORIANE BENEDETTI NOTAIRE ASSOCIES », à compter du 18/06/2025.

- de la nomination de Madame Floriane GABRIELLI née BENEDETTI demeurant PARDISOLE, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO en qualité de Co-Gérante en remplacement de Monsieur François GRIMALDI, à compter du 18 juin 2025, Modification au RCS de Bastia.

N° 47

Dénomination sociale : GJ
 Forme sociale : SARL en liquidation
 Capital social : 1000 €
 Siège Social : Avenue du Mont Thabor
 Amazonia - Bât A - 20090 Ajaccio
 N° Identification : 499 490 266

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par AGE, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mr Frédéric MAULINI demeurant Avenue du Mont THABOR - AMAZONI - Bât A - 20090 AJACCIO, pour sa gestion et le décharge de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 48

AVIS

L'assemblée générale de la société HOTEL RESTAURANT LA MADRAGUE, SAS au capital de 109.763,29 €, dont le siège est route de la Canonica, Luciana, 20290 BORGIO [307 524 728 RCS Bastia] a pris acte de la fin du mandat d'administrateur de Madame Bernadette ORDIONI et décidé de nommer en qualité de nouveaux administrateurs Monsieur Vincent ALBERTINI demeurant 105, route de San Martino, Pietranera, 20200 SAN MARTINO DI LOTA et Monsieur Régis ALBERTINI demeurant Résidence San Roccu, Carrughju di Panconi, Villa 4, 20290 LUCCIANA. Le conseil d'administration du même jour a désigné Monsieur Régis ALBERTINI en qualité de Président.

N° 49

AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2025 de la SARL BROZZU au capital de 1000 euros dont le siège social est sis Avenue de la Libération - Immeuble Le Concorde II à BASTIA [20600] et immatriculée au RCS BASTIA sous le 518 597 315 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 30 juin 2025, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Antony BROZZU demeurant Lotissement Les Jardins de Borgo - 93, Impasse des Kiwis à BORGIO [20290] et fixé le siège de la liquidation avenue de la Libération - Immeuble Le Concorde II à BASTIA [20600].

AVIS

Suite à l'AGE du 31/03/2025, l'actionnaire unique de la SAS R. LINA, SAS au capital de 500 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 828.130.989, dont le siège social est sis Résidence Campo Felice - lieu-dit Padule - Route d'Aregno - 20220 AREGNO a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Hassène DEKMOUCHE, Président, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de BASTIA.

N° 51

AVIS

Suite à l'AGE du 31/03/2025 de la société SAS R. LINA, SAS en liquidation au capital de 500 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 828.130.989, dont le siège social est sis Résidence Campo Felice - Lieu dit Padule - Route d'Aregno à AREGNO, et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Hassène DEKMOUCHE, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de BASTIA.

N° 52

AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 28 Avril 2025 de la SASU « WS » au capital de 500 euros dont le siège social est sis à Ortale de Biguglia - 20620 BIGUGLIA et immatriculée au RCS BASTIA sous le n° 985 119 858, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 28 Avril 2025, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Sébastien WINTERSTAN-EMMANUELLI demeurant Lieu-dit Campo Vallone - Résidence Mirabilis - Bât C à BIGUGLIA [20620] et fixé le siège de la liquidation à Ortale de Biguglia - 20620 BIGUGLIA.

Pour avis,

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbajolo

BASTIA 20600

N° 53

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°10, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du vendredi 27 juin 2025, N°7088 :

Concernant : L'avis de constitution de la sas l'émotion

Il fallait lire : objet : Grossiste en vin.

Et non : Objet : L'achat, la vente et le négoce de produits spiritueux ; Le courtage et import, export de vins, alcools concentrés et dérivés de la production vinicole. Comme écrit par erreur. Le reste sans changement.

TAXI MARIANI

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 500 euros
 Siège social : 21, cours Balisoni
 20113 Olmeto - RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Olmeto du 15/07/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : TAXI MARIANI

Siège : 21, cours Balisoni, 20113 Olmeto.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : L'exploitation d'autorisations de stationnement de taxi.

Toutes opérations artisanales, commerciales et immobilières se rapportant à :
 - la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous fonds, de toutes autorisations se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
 - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Emmanuelle SCANU, nom d'usage MARIANI demeurant 21, cours Balisoni - 20113 Olmeto

Directeur général : M. Jean-Jacques MARIANI, demeurant 21, cours Balisoni - 20113 Olmeto

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 55

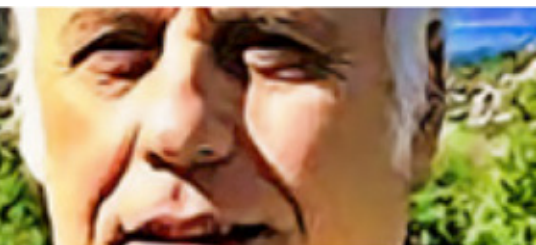
Greffe TC Toulouse

N° PC : 2025EX0006 [Greffe TC Toulouse]

Jugement du Tribunal de Commerce de TOULOUSE en date du 03/07/2025, ouvrant une procédure de sauvegarde à l'égard de la société CB PERFORMANCES SAS, Lotissement Pianu Di Gatti, Lotissement 9, 20233 SISCO. 791 142 318 RCS Bastia. Désignant en qualité d'Administrateur Judiciaire, SCP CBF ASSOCIES prise en la personne de Me Luc FOURQUIE, 10, Rue d'Alsace-Lorraine, 31000 TOULOUSE, avec pour mission : de surveiller, en qualité de Mandataire Judiciaire, SELARL AEGIS prise en la personne de Me Souad HADANI-AGDAY, 5, Rue Saint-Gilles, 31500 TOULOUSE. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les dix mois suivant la publicité au BODACC.



04 95 32 89 92



La chronique de **Jean Chiorboli**

[linguacorsica@gmail.com]

Du latin à la langue corse **romane**

*Pour le corse comme
pour les langues romanes*

en général, le latin

(dans toute sa variété

sociale, géographique,

historique) reste

pour nous la référence

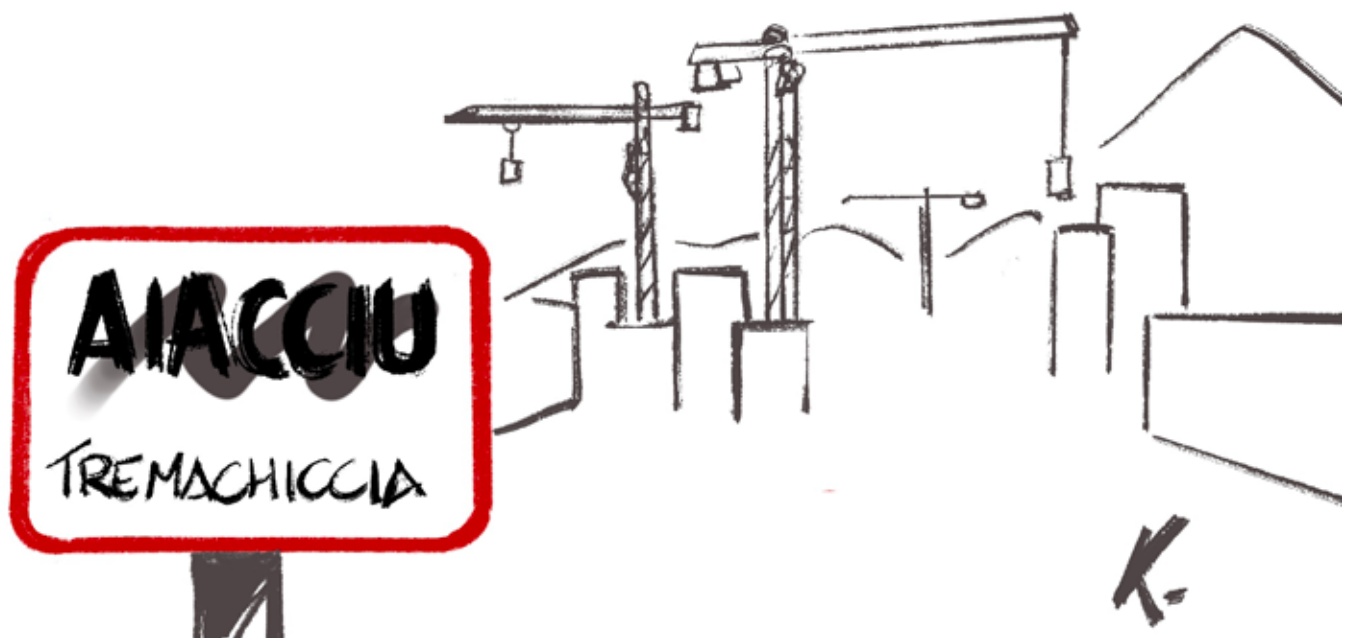
première de l'évolution.

De nombreux vocables d'origine diverse et encore présents dans les variétés actuelles sont passés par le filtre du latin, notamment par le biais de traductions ou d'adaptations en latin [oral et textes écrits]. Nous citons la plupart du temps les étymons latins sous une forme simplifiée, avec l'indication entre guillemets d'un équivalent français représentatif du sens général, sans entrer dans les détails de la diversification sémantique des formes corses résultantes. On indique par exemple que l'étymon latin BUCCA «bouche» est à l'origine du corse *bocca/bucca* sans spécifier les sens dérivés («bouche»; «col» etc.), d'autant que souvent la même diversification s'est produite déjà en latin et dans les autres langues romanes, italien notamment. Cependant la spécificité des diverses évolutions tient au fait que les diverses langues utilisent la même matière première de façon différente: soit en conservant des mots latins moins fréquents ou disparus ailleurs, soit en leur donnant une forme et des significations particulières. Par exemple le corse *ficu* [latin FICU «figue»] désigne aussi en corse la «pomme d'Adam» [cf. italien *pomo d'Adamo*]. Le «fruit défendu» du Paradis terrestre est d'ailleurs la figue dans certaines traditions (voir A. Graf 1996, *Miti, leggende e superstizioni del Medio Evo*. Quant au nom du figuier [latin FICUS] il est féminin en corse [*fica*] et a motivé de nombreux toponymes [IGN Fica/Figa]: Fica Bianca [Tomino]; Figa [Conca].

-ICCIA, -ECCIA. Le domaine de la formation des mots, souvent négligé, mérite pourtant une attention particulière en raison notamment de ses répercussions quantitatives sur les structures lexicales. Par exemple la spécificité corse du suffixe -iccia [latin

-ICIU] a rarement retenu l'attention des linguistes. PE. Guarnerio [1915] relève dans une note que ce suffixe a en corse une «fonction collective de noms de plantes». AD. Monti [1976] indique plus précisément: «le suff. collectif -iccia a le même sens que -etu mais indique la grande densité de la plante ou l'étendue

plus vaste de la plantation». Alors qu'avec ce sens précis le toponyme apparaît rarement ailleurs [aucune occurrence dans le *Dizionario Geografico Fisico Storico della Toscana* [E. Repetti 1835] 3 occurrences sur les 10 000 toponymes de *Toponomastica Italiana* [GB. Pellegrini 1990]: *cericcia*, *pruniccia*, *verminiccia*], l'IGN donne 220 occurrences en corse, par exemple *alziccia* «aulnaie» formé sur *alzu* «aulne». Nous citerons aussi deux autres formes dérivées de *ghjallicu* «sapin» et *tangu* «arbuste épineux» [de diverses espèces: P. Simonpoli 1985]: Funtana Di Alziccia [Bracolaccia]; Capu a a Ghiallichiccia [Serriera]; Focce Di Tanghiccia [Lucciana]. A côté de -iccia on a aussi un suffixe beaucoup moins fréquent -eccia, le plus souvent sous une forme expansée -areccia: Albitreccia; Favareccia [Pruno]. La forme -ereccia est très rare: un seul exemple IGN, Bernereccia [Corte], qui ne réfère pas à la végétation mais peut-être à un anthroponyme (cf. le toponyme corse Bernerducciu; on atteste aussi Bernado comme étymon possible de Bernareggio en Italie [Dizionario di Toponomastica, UTET 1990]. Théoriquement -iccia et -eccia sont distincts car leur voyelle tonique est issue respectivement d'un I long et d'un I bref latins, sauf dans la zone Sud qui conserve le I long latin où on devrait avoir -iccia dans les deux cas. C'est une des raisons qui fait qu'il n'est pas toujours facile de distinguer les deux origines; on a une sorte de fusion proche de la situation de l'Italie méridionale [G. Rohlfs 1966].



* Tremachiccia: l'endroit où poussent les grues

*La spécificité des diverses évolutions tient au fait que les diverses langues
utilisent la même matière première de façon différente.*

MAIÒ & MINÒ. Le type *maiò* «grand» et *minò* «petit» est surtout vivant au Sud mais est connu partout et très fréquent en toponymie, sous des formes diverses: Aghia Maio [Osani]; Aia Maio [Bastia]; Aja Majo [Tavera]; Arja Maio [Aullène]; Campomajo [Ghisonaccia]; Dossu Majori [Frassetto]; Funtana Maiò [Croce]; Monte Maiò [Sari-d'Orcino]. On note que dans la toponymie le type *maggiore* est aussi bien représenté. Nous n'avons pas d'éléments pour dire s'il s'agit d'une toscanisation ou d'un type *maghjò* [*maghjore, maghjori*] conforme au résultat habituel de -J- latin (cf. PEJORE > *peghjò* «pire»): Campo Maggiore [Sartène]; Campu Maggiore [Zigliara]; Monte Maggiore [Belgodère, Ersu]. On note que dans la toponymie le type *maggiore* est aussi bien représenté. Nous n'avons pas d'éléments pour dire s'il s'agit d'une toscanisation ou d'un type *maghjò* [*maghjore, maghjori*] conforme au résultat habituel de -J- latin (cf. PEJORE > *peghjò* «pire»): Campo Maggiore [Sartène]; Campu Maggiore [Zigliara]; Monte Maggiore [Belgodère, Ersu]. Signalons qu'à Bastia à côté de Aia Maio [Aghja Maiò] il y a le toponyme *aghja minò* (non répertorié par l'IGN). Cependant en toponymie le type *minò* «petit» [latin MINOR] n'est pas très fréquent, la notion de «petit» étant rendue d'ordinaire par des suffixes [-ulu-; *ellu/eddu*; -ucciu/uchju] ou par l'adjectif *minutu* «petit» [latin MINUTU] connu partout en Corse notamment dans la toponymie: Piscia d'Onda Minora [Olivese]; Bocca Minuta [Albertacce]; Capu Di a Crucetta [Albertacce]; Collettula d'Agostino [Valle-Di-Rostino]; Fica Minuta [Casarimacciu]; Ficuccia [Olmeto]; Ghiarghia Minuta [Mansu]; Punta Minuta [Albertacce]; Ruisseau de Minuto [Poggio-Di-Venaco]; Sambuchellu [Alata]; Serruchiule [Pianello]. Ces suffixes d'origine latine sont répandus, avec des fréquences variables, dans toutes les langues romanes (même si en français ce mode n'est guère productif). Le type *maiò*, discordant par rapport à l'évolution corse habituelle, pourrait être dû à l'influence du sarde. En Sardaigne *maiore* a eu des emplois spécifiques [titres, charges], notamment au Moyen-âge, où il s'appliquait aux membres élevés du Giudicato. Nous avons déjà relevé la fréquence du résultat corse de DOMINICU [Vigna D'Unica] qui dans la Sardaigne médiévale faisait référence à l'autorité suprême [Bingia Oniga]. Signalons aussi que le sarde *mere, meri* [autre résultat de MAJOR] est un titre réservé au «maître» [de

maison] alors qu'en corse *mere, meri, meru* désigne aujourd'hui le «maire».

SCOLCA & GUARDIA. Concernant l'emploi de titres divers pour désigner certaines charges (plus ou moins prestigieuses), signalons ici qu'aujourd'hui encore *maiore de scolca* désigne en sarde le «garde-champêtre» [qui au Moyen Age était un personnage important avec des pouvoirs de police et de contrôle].

La forme *scolca*, très présente dans la toponymie [toscanes, sarde, corse notamment], est à rapprocher de celle de *guardia* [et dérivés: *guardiola* notamment] également fréquente dans la toponymie corse. D'abord «poste de garde», «institution de surveillance de la communauté» [sur les implications historiques et juridiques du terme *scolca*, emprunt sarde à une forme toscane d'origine germanique, on se référera à Wagner et à sa bibliographie sur le sujet [ML. Wagner 1996]: Scolca [commune 2B]; Castello a Scolca [Valle-Di-Rostino]; Monte Di Scolca [Lainosa]; Scolca [Asco]; Scolca [Balogna]; Scolca [commune 2B]; Scolca [Feliceto]; Scolca [Ocana]; Scolca [Zilia].

Les termes en question désignent ensuite des lieux élevés par rapport au territoire environnant [comme en Italie, cf. le *Dizionario di Toponomastica* cité]. Ce dernier emploi explique sans doute la fréquence des types en question, surtout pour *guardia*: a Guardia [Conca]; a Guardiola [Piana]; Guardiola [Canale-Di-Verde, Monticello, Palasca, Sartène, Vescovato, Vico]; Monte Di a Guardia [Rogliano]; Punta della Guardia [Cervione]. On a le même radical dans Barghiana qui correspond à Guardia dans d'autres régions: Barghiana [2B, commune]; Pietra Guardiania [Poggio-Di-Venaco]. M. Ceccaldi [1968] donne *bardia* pour *guardia* [*bardianu* = *guardianu* «garde champêtre»]. À l'initiale on a la variation courante /b~/gw/ [et /v/ dans le Sud]. Quant à la variation ghja~dia, elle implique une prononciation en une seule syllabe (synérèse) de dia [et la palatalisation qui aboutit à ghja]: |bar|dila|na [4 syllabes] => |bar|dia|na [3 syllabes]. Au XVII^e siècle à Biguglia les registres de notaires (rédigés en toscan) font état des diverses élections de *guardiani* aux attributions diverses: *gualdi* (bois), *foresti* (réglementation du droit de pacage), *fossi* (fossés), *fontane*, *vigne*, etc. [Biguglia, *Mémoire d'une capitale*, C. Gandolfi-Scheit 1994]. ■



EXPOSITION

Des forêts, des esprits et des hommes

Né à Yeosu [Corée du Sud] en 1950, Bae Bien-U a d'abord étudié la peinture traditionnelle et le design avant d'apprendre la photographie, tout d'abord en autodidacte puis à l'université Hongik de Séoul et au département Photographie et Design de l'université de Bielefeld, en Allemagne. Dans les années 1970, alors que les artistes de sa génération choisissent de s'exprimer via la peinture monochrome, le Dansaekhwa, antithèse des styles de peinture classiques d'Asie de l'Est, il a en effet choisi la photo tout en optant pour la même sobriété que les artistes du mouvement Dansaekhwa, avec un recours dominant au noir et blanc, non sans quelques incursions dans la couleur. Exposé dans de très nombreuses institutions - musées, fondations et galeries- et couronné par plusieurs distinctions et prix éminents, considéré comme le plus grand photographe coréen,

Bien-U photographie en mode panoramique une nature en perpétuel mouvement, captant le patient travail des éléments et du temps pour exprimer la vie qui palpite dans ce que l'on classe comme inanimé. Ses œuvres reflètent avant tout l'aspiration à vivre en harmonie avec la nature. Il travaille toujours avec un appareil photographique argentique, développe lui-même ses photographies, utilise la chambre noire et limite autant que possible le recours à la retouche numérique. À l'occasion d'une résidence artistique en Corse, il y est entré en étroit dialogue avec sa nature, ses montagnes, ses forêts, ses pins qui font écho à ceux de sa Corée natale. Ses photographies réalisées en Corse sont présentées en regard d'œuvres de peintres corses.

Jusqu'au 1^{er} février 2026 (tous les jours, 9 h 15-18 h). Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts, Ajaccio. [i 04 95 26 26 26 & Musee-fesch.com](https://www.musee-fesch.com)

Ùn ti scurdà di a filetta!

Comment les liens entre l'homme et le végétal se tissent-ils, dans une société corse majoritairement agro-pastorale jusqu'à la seconde moitié du xx^e siècle? En quoi sommes-nous les héritiers de ce patrimoine? Avec le concours du Conservatoire botanique national de Corse, du réseau Canopé et de l'Université Pasquale Paoli, Muriel Poli, enseignante-chercheuse en langue et culture corses à l'Université de Corse, spécialisée dans l'ethnolinguistique, invite à découvrir les usages traditionnels des végétaux et à explorer les rapports entre les plantes sauvages de Corse et les femmes et les hommes qui habitent le territoire. Elle a fait le choix de réunir savoir-faire et pratiques des locuteurs pour leur valeur patrimoniale et pour ce qu'ils expriment de leur rapport au monde. Destinée à un public adolescent de collégiens et lycéens, comme au grand public, cette exposition explore et interroge le rapport de l'homme au végétal traditionnellement en Corse, sous l'angle de l'ethnobotanique et de l'ethnolinguistique.

Jusqu'au 31 juillet 2025 (11h 17h 30). Centre d'examens - Campus Grimaldi, Université de Corse, Corte.

[i www.facebook.com/profile.php?id=61558646378769](https://www.facebook.com/profile.php?id=61558646378769)



FESTIVALS

Altaleghe

Pour sa dixième édition, ce festival culturel qui invite à « Lire le monde » explore les liens entre la Corse et Naples à travers un programme décliné dans trois communes de l'Alta Rocca. Des projections [L'occupant, de Gabriel Le Bomin; Voyage en Italie, de Roberto Rossellini]. Des conférences d'historiens et de scientifiques lors desquelles il sera question de l'histoire en commun entre Corse et Naples, des nouveaux secrets de Pompei ou encore de volcans. Des expositions (photographies de Jean-François Paccosi, estampes de Didier Hamey). Des concerts avec le groupe corse U Trio, le groupe napolitain Pino Ruffo. Une création musicale associant Patrizia Gattaceca [voix et guitare], Chiara Di Girolamo [voix et tammorra], Domenico Nappi, [chant], Orlando Forioso [narration] et Viola Centi [voix et danse]. Du théâtre, avec la pièce Corsica-Napoli. Passa è vene d'Orlando Forioso. Des lectures publiques. Une performance avec Laure Limongi, autrice, et Aline Pénitot, compositrice. Et des rencontres avec des auteurs et autrices dont Felicia Viti, Joris Giovanetti, Monica Acito, Marco Raio, Stefanu Cesari, Bernardo De Luca, Alain Di Meglio, Wilfried N'Sondé, Robert Colonna d'Istria, Laure Limongi. ainsi qu'avec l'artiste plasticien Ernest Pignon-Ernest, qui a réalisé plusieurs interventions dans les rues de Naples entre 1988 et 1995. Et une randonnée au son de la tammorra, ce tambourin napolitain qui rythme la tammuriatta, danse traditionnelle de Campanie, de la famille des tarentelles.

Du 18 au 21 juillet 2025. Altaleghe, Sainte-Lucie-de-Tallano et Serra-di-Scopamène [i www.altaleghje.com/lire-le-monde/](https://www.altaleghje.com/lire-le-monde/)

Sorru in Musica

Cette vingt-deuxième édition met à l'honneur des compositeurs français tels que Berlioz, Delibes, Saint-Saëns, Debussy, Ravel [notamment les 20 et 21], elle célèbre aussi l'entrain et le bonheur avec une soirée spéciale Y'a de la joie, dédiée aux morceaux allègres [le 25]. Le 26, un récital où Les stars sont les femmes, avec l'évocation de personnages féminins de ballet, opéra ou opérette, de Shéhérazade à la Traviata en passant par la Veuve joyeuse. Également des soirées consacrées à la musique de chambre, à la comédie musicale, au jazz et un ciné-concert.

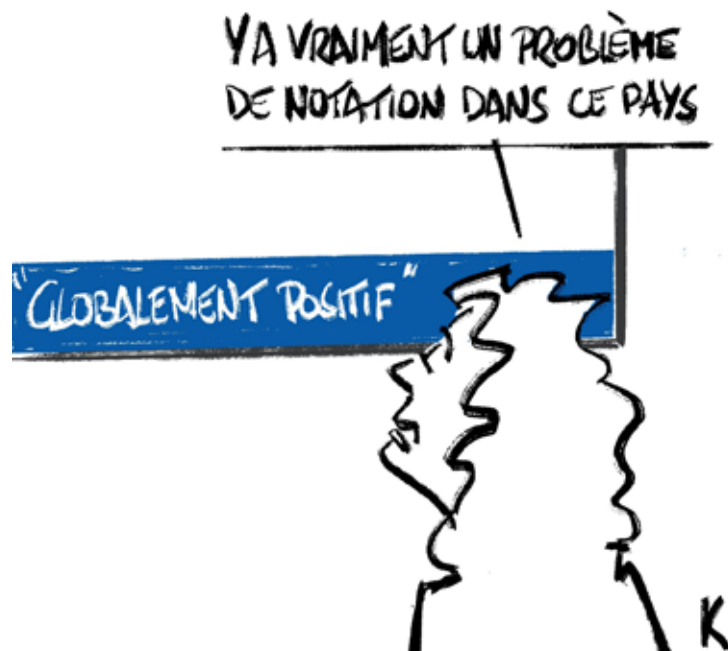
Du 20 au 29 juillet 2025. Vico / Letia / Rosazia / Peri / Casaglione / Salice / Renno / Coggia.

[i www.sorru-in-musica.corsica](https://www.sorru-in-musica.corsica)



carnets
de bord

par Béatrice HOUCHARD

L'occasion
manquée
de l'Assemblée
nationale

«**G**lobalement positif»: ainsi Yaël Braun-Pivet a-t-elle qualifié le travail de l'Assemblée nationale qu'elle préside. Elle n'est pas très difficile. À moins qu'elle ait voulu faire de l'humour: naguère, le communiste Georges Marchais avait utilisé la même expression pour juger le bilan de l'Union soviétique. On connaît la suite. D'ailleurs M^{me} Braun-Pivet a ajouté, sans précaution de langage: *«Il y a eu des moments de bordel innommables, je le reconnais, les Français me le disent et me l'écrivent. Mais l'Assemblée a aussi réussi à travailler.»*

Étrange, cette Assemblée née suite à la non moins étrange dissolution décrétee par Emmanuel Macron le 9 juin 2024. Sans majorité dans une France devenue ingouvernable, on avait pu penser que cette Assemblée nationale avait un coup à jouer: après avoir pendant des années, pour ne pas dire des dizaines d'années, joué au Parlement avalant sans broncher tout ce que le gouvernement lui donnait à manger, parfois les yeux fermés et pas toujours avec discernement, elle pouvait imposer une nouvelle façon de travailler, un nouvel équilibre entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Un intelligent travail de dialogue, de négociation et de compromis pouvait peut-être lui permettre de s'imposer au gouvernement comme l'élément fort des institutions, même si ce n'est pas l'esprit de la Constitution de la 5^e République.

Mais c'était impossible. Impossible parce que les leaders de ce qu'on ap-

pelle le «socle commun» [macronistes, droite et centristes] ne pensent qu'à l'élection présidentielle de 2027 et semblent se moquer de tout ce qui se passe avant. Impossible parce que deux groupes, celui du Rassemblement national et celui de la France insoumise, ont d'autres stratégies en tête: le groupe des amis de Jean-Luc Mélenchon, celui d'imposer partout et en tous lieux le bruit et le désordre; le groupe présidé par Marine Le Pen, celui de se notabiliser par son travail tout en piégeant le gouvernement.

Ce n'est pas un hasard si les députés de ces deux groupes (123 pour le RN et 71 pour LFI) ont le plus fort taux de participation aux votes dans l'hémicycle. On a vu ces derniers temps, à plusieurs reprises, le groupe RN se retrouver majoritaire à cause de l'absence des députés du «socle commun» (209 députés). Lors d'une séance de nuit, on a compté 80 députés RN présents et faisant adopter des amendements. Les autres bancs étaient plus que clairsemés. Résultat: l'Assemblée a parfois voté n'importe quoi, comme la réouverture de la centrale nucléaire de Fessenheim, déjà démantelée.

LE DERNIER MOT AU SÉNAT

Pourquoi les députés censés soutenir le gouvernement de François Bayrou boudent-ils? Certains ont déjà tourné la page des deux quinquennats d'Emmanuel Macron. Les quatre groupes du «socle commun» ne travaillent pas ensemble et l'on dit même que deux de leurs présidents, Laurent Wauquiez [LR] et Gabriel Attal [Ensemble pour la

République] ne se parlent pas, tout à leurs calendriers personnels de petite politique. D'autres députés comptent sur les sénateurs [ou sur le Conseil constitutionnel!] pour remettre de l'ordre dans des textes souvent bâclés et annuler les votes RN ou LFI. Face à un gouvernement faible, sans vision et peu producteur de réformes, c'est le Sénat qui a souvent le dernier mot. Du jamais vu en soixante-cinq ans.

Beaucoup de députés, surtout, pensent que le gouvernement Bayrou sera renversé lors du vote du budget. Un an après avoir censuré Michel Barnier en 2024, il n'est pourtant pas certain que Marine Le Pen et ses troupes, spécialistes des coups de théâtre parlementaires, ne sauveront pas une nouvelle fois François Bayrou. Il n'empêche: Emmanuel Macron, après le délai constitutionnel d'une année, a retrouvé le 8 juillet son pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale. Beaucoup d'élus privilégient donc le terrain: en cas d'élections anticipées, le fait d'être présent dans sa circonscription, de tenir des permanences et d'assister aux fêtes de villages aura plus d'impact que le travail parlementaire, aussi fructueux soit-il.

L'image de l'Assemblée nationale ressortira de tout cela encore un peu plus amochée. Le découragement des députés n'aura d'égal que celui des électeurs, alors que le spectre de l'abstention rôde de plus en plus. L'Assemblée issue des élections de juillet 2024 aurait pu faire de sa fragilité d'origine une force politique pour rééquilibrer les pouvoirs. Elle ne l'a pas fait. On appelle ça une occasion manquée. ■

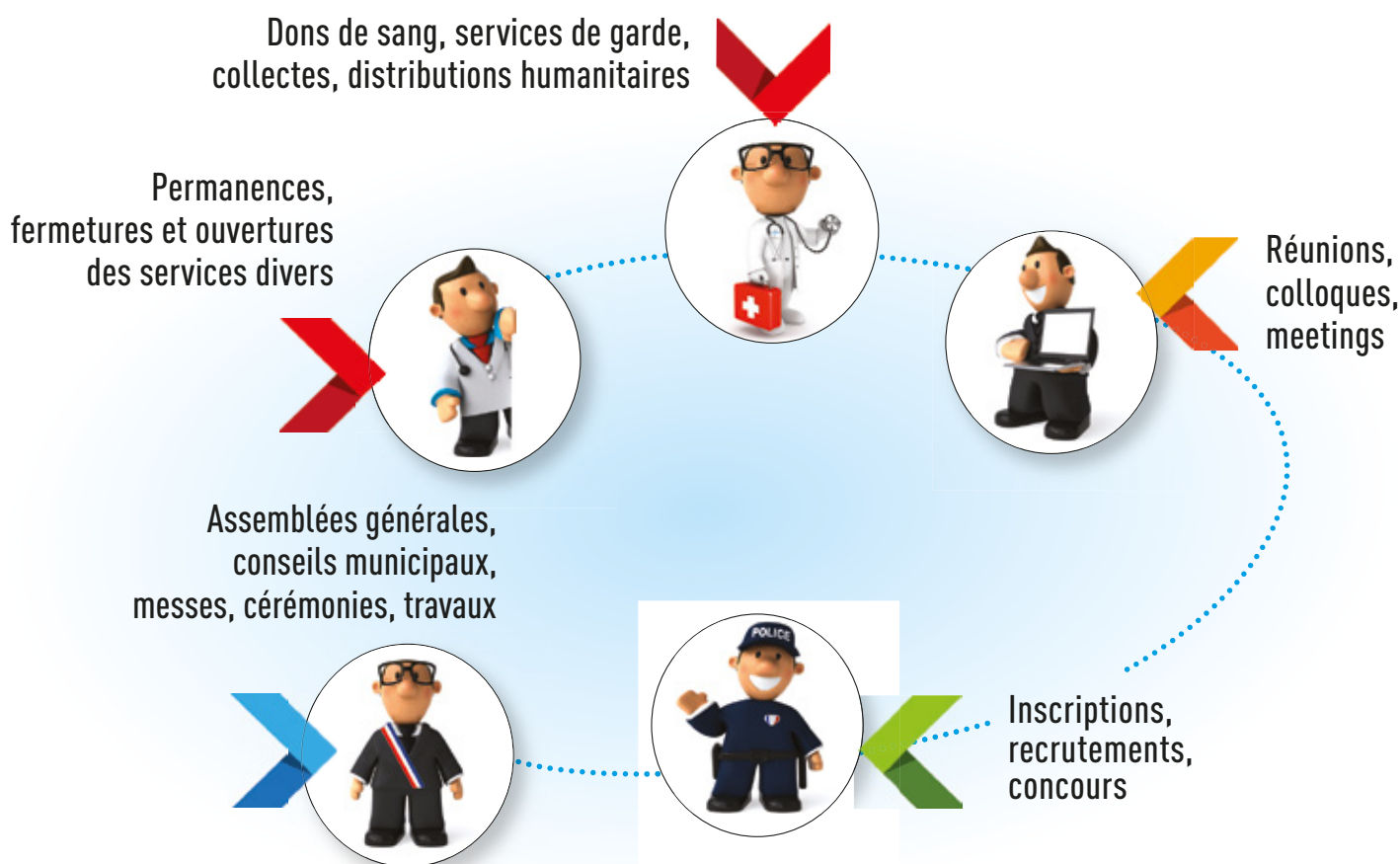
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

